À PROPOS DE LA FIABILITÉ DE LA MESURE DE LA MIGRATION : Les résultats d'une enquête menée au Mali

Michel POULAIN
Landing SAVANE
Babaly THIAM

La migration est sans conteste le phénomène démographique le plus difficile à cerner. Cette difficulté est évidemment liée au manque de précision et de consensus à propos du concept de migration. Qui plus est, alors que la naissance, le mariage et le décès sont enregistrés par des actes d'état civil, la migration ne fait l'objet d'aucun enregistrement à l'exception des pays disposant d'un système de registre de population.

Aussi la mesure de la migration se fait-elle quasi exclusivement de façon indirecte ou rétrospective. Plusieurs méthodes existent et cet article les présente en mettant l'accent particulièrement sur leur fiabilité. Les tests de fiabilité dont les résultats seront proposés ont été effectués à l'occasion d'une enquête méthodologique à 3 passages espacés de 6 mois réalisée au Mali en 1982 et 1983. Cette enquête a été menée dans le cadre de l'Institut du Sahel à Bamako. Près de 2 000 personnes ont été enquêtées, par moitié dans un quartier de Bamako et dans le village rural de Banakoro situé à 20 kilomètres de la capitale. Les résultats de cette enquête méthodologique ont fait l'objet d'une présentation lors d'un séminaire organisé par l'Institut du Sahel à Bamako, en janvier 1985.

La *mobilité spatiale*, tendance plus ou moins forte d'un individu ou d'une population à se déplacer, est infiniment variable dans sa dimension spatio-temporelle. Entre la turbulence journalière ou navette et la migration internationale, on observe tout un ensemble de situations intermédiaires aux causes et conséquences très diverses. Nous écarterons tout d'abord la *navette journalière*, non pas que cette turbulence soit sans dimension économique, mais parce qu'elle nécessiterait, à elle seule, un type de collecte spécifique. Il est clair que, dans le cadre de l'organisation de l'espace des grandes

métropoles africaines, ce point doit faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des urbanistes et des planificateurs.

Si la navette journalière peut être facilement identifiée puisque l'individu ne déloge pas, il n'en est pas de même pour des déplacements de plus longue durée : hebdomadaire, mensuelle ou saisonnière. A la navette, qui sous-entend un caractère répétitif et périodique de courte durée, il faut ajouter deux types de déplacements caractéristiques des populations africaines :

- les *visites* causées par des circonstances familiales ou par la recherche d'un emploi ;
- la *turbulence saisonnière* liée, comme le qualificatif l'indique, au rythme des saisons. Flux et reflux entre la ville et la campagne sont dictés notamment par les travaux agricoles et la recherche de travail en ville pendant la saison sèche.

Dans ces deux cas, le déplacement est de courte durée, généralement inférieure à 6 mois, et il n'y a pas migration à proprement parler, mais plutôt turbulence avec retour systématique au lieu de départ. Ici aussi, les conséquences socio-économiques peuvent être importantes. Ainsi cette turbulence saisonnière engendrera des variations importantes dans la population urbaine ou rurale selon les saisons, ce qui doit être pris en compte pour la gestion des zones urbaines ou dans les tentatives de développement rural. Il faut également signaler la mobilité spécifique à la scolarité, de périodicité le plus souvent trimestrielle, mobilité qui n'est pas sans relation avec le contexte socio-économique.

Peut-on également parler de turbulence pour les déplacements internationaux vers l'Europe, les Etats-Unis ou, plus près, les pays côtiers ? Ces déplacements à la recherche d'emploi et d'argent sont caractéristiques de l'Afrique de l'Ouest. Leur importance est encore assez mal connue, et seule une approche double en zone de départ et en pays d'accueil, telle qu'elle fut réalisée récemment par l'Institut du Sahel en collaboration avec l'OCDE, permet une appréhension du phénomène (1). Est-ce la distance ou la durée d'absence qui font que ces déplacements, *a priori* tout aussi provisoires, sont qualifiés de *migrations* ? On s'en aperçoit rapidement, la frontière entre la turbulence et la migration est loin d'être bien établie. De façon modale toutefois, deux critères sont utilisés de manière complémentaire pour identifier une migration :

(1) Julien Condé et Pap Syr Diagne, *Les migrations internationales Sud-Nord : une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, OCDE, Institut du Sahel, décembre 1983, 292 p.

- une *durée d'absence* ou une intention d'absence ou de présence (dans le nouveau lieu de résidence) d'au moins 6 mois ;
- une *distance parcourue* telle qu'une limite administrative (commune, région ou département) ait été franchie.

Mais on perçoit tout l'arbitraire de tels critères, critères qui sont d'ailleurs loin de faire l'unanimité des chercheurs.

Le dernier concept que nous signalerons est celui de *migration définitive*. Il s'agit de déplacements ne donnant pas lieu en principe à un retour. On oppose donc le caractère définitif à celui de provisoire ou temporaire, ce dernier comportant une intention de retour à la situation de résidence antérieure. On retiendra essentiellement deux types de migrations définitives :
- celles par lesquelles un ménage dans son ensemble quitte un lieu de résidence pour en adopter un autre sans intention de revenir dans le premier;
- celles par lesquelles un individu quitte le ménage auquel il appartient, par mariage ou par émancipation, sans intention d'y revenir.

Il reste néanmoins que, pour les migrations d'émancipation principalement, la distinction peut être malaisée : certaines migrations, internationales notamment, restent temporaires dans les intentions, alors que la durée d'absence s'allonge parfois démesurément.

Ces deux types de mobilité s'opposent au niveau de leurs conséquences. La mobilité temporaire se traduit par des fluctuations périodiques (journalières, hebdomadaires ou saisonnières) de la population de fait des zones urbaines et rurales, tandis que la mobilité qualifiée de définitive modifie la répartition spatiale de la population de façon plus durable et apériodique. Au niveau des ménages, la mobilité temporaire produit des ménages de fait fluctuant plus ou moins amplement autour de leur situation de droit. La mobilité définitive, quant à elle, modifie l'état des ménages et leur répartition dans l'espace.

Somme toute, la mobilité spatiale, en tant que phénomène, est très difficile à cerner et à caractériser, aussi la mesure de ce phénomène héritera-t-elle de ces difficultés, et la fiabilité des données collectées en souffrira. Nous présenterons ci-après les différents types de mesure de la mobilité spatiale en attirant l'attention sur le type de mobilité pouvant être mesurée et le degré de précision qui peut en être escompté.

1. LES DÉDUCTIONS FAITES PAR COMPARAISON DE LA POPULATION DES MÉNAGES DE FAIT ET DE DROIT À L'OCCASION D'UNE ENQUÊTE OU D'UN RECENSEMENT

L'enquête effectuée dans un ménage permet tout d'abord une première distinction selon que les personnes sont vues ou non. Le chef de ménage, avec le recours éventuel de son livret de famille, fournira par ailleurs la composition du ménage de droit. La comparaison entre la liste des personnes vues et celle des membres du ménage de droit permettra la distinction entre les résidents vus, les résidents non vus, les visiteurs vus, avec la possibilité plus aléatoire que soient signalés des visiteurs non vus. En s'intéressant plus spécifiquement aux résidents non vus, la question "a-t-il passé la dernière nuit dans la concession ?" permet de distinguer entre les résidents présents non vus et les résidents absents non vus. Les résidents présents non vus peuvent servir à l'étude de la turbulence journalière si, comme nous l'avons déjà noté, des questions demandent de préciser le lieu et le motif de l'absence momentanée. Quant aux résidents absents, les mêmes questions seront posées en plus de celle relative à la durée d'absence. Si le critère d'une durée maximale d'absence, 6 mois par exemple, est retenu, on pourra répartir les résidents absents selon qu'ils ont plus ou moins de 6 mois d'absence, les premiers étant considérés comme émigrés.

Cette approche très simple permet, moyennant quelques questions complémentaires, une approche grossière de la turbulence, de l'ensemble de ces déplacements temporaires allant de la navette journalière à l'émigration vers l'étranger. Toutefois, on n'a aucune possibilité d'y repérer toutes les migrations ; ainsi les ménages qui migrent dans leur ensemble, ces mouvements migratoires des plus conséquents, seront complètement ignorés. Qui plus est, la fiabilité des données sur la turbulence sont grevées fortement par les risques évidents de sous-estimation des absents et des visiteurs. Or ces absents et visiteurs sont, selon les enquêtes (2), dénombrés au niveau du pays dans des rapports très variables, alors qu'en toute logique ils devraient être en nombres égaux.

2. LES DÉDUCTIONS FAITES PAR COMPARAISON DE DEUX RECENSEMENTS SUCCESSIFS

Cette méthode dite "du mouvement naturel" fut, historiquement, la première grande méthode indirecte de mesure de la migration. Elle est simple et se base sur les dénombrements de la population d'une zone à deux recensements successifs, P_1 et P_2, et sur l'enregistre-

(2) Louis Roussel, *Déplacements temporaires et migrations*, 1971, p. 36.

ment des naissances et des décès au cours de la période intercensitaire, N et D. Dans ce cas, l'estimation de la migration nette de la zone au cours de la période intercensitaire (différence I-E - E entre les entrées et les sorties, aussi bien internes au pays qu'internationales) est donnée par l'équation

$$(I - E) = P_2 - P_1 + D - N$$

Ce type d'estimation suppose évidemment l'exactitude des dénombrements P_1 et P_2 ainsi que la complétude de l'enregistrement du mouvement naturel pendant la période intercensitaire. Si, en outre, on dispose de la structure par âge de la zone aux deux recensements, on pourra également estimer la migration nette par génération, les naissances n'intervenant que pour les générations nées entre les deux recensements. Par ailleurs, lorsque l'enregistrement des décès est déficient, et ce sera généralement le cas en ce qui nous concerne, l'estimation des décès se fera en utilisant des probabilités de survie qui seront appliquées en considérant que les migrations ont lieu exclusivement en début ou en fin de période, ou alors de façon uniforme au cours de celle-ci. Cette méthode, dite "des probabilités de survie", est d'une utilisation aisée, ce qui tend néanmoins à faire oublier les hypothèses assez contraignantes relatives à la validité des recensements et, dans une moindre mesure, au choix de la table de mortalité ou à la répartition souvent fluctuante des migrations au cours de la période intercensitaire (3). Si l'on ajoute à cela qu'une mesure de la migration nette ne nous paraît pas être une mesure idéale de la mobilité spatiale, nous pensons qu'il s'agit là d'une méthode à n'utiliser qu'*a posteriori*, en l'absence de toute autre possibilité.

3. LE CROISEMENT DU LIEU DE NAISSANCE AVEC LE LIEU DE RÉSIDENCE AU RECENSEMENT

Cette comparaison permet de classer les individus selon qu'ils sont *natifs* ou *non-natifs* de l'endroit où ils sont recensés. Selon une autre terminologie, cette démarche permet d'identifier des *migrants durée de vie*, puisqu'il s'agit de migrants, au sens où nous le rappellerons plus loin, observés sur une période de référence variable, l'âge de l'individu. Evidemment, lorsque les naissances en maternité sont nombreuses ou que, comme on l'observe en Afrique, il peut être de coutume d'accoucher chez sa mère, des biais existent dans la mesure où le lieu de naissance ne serait plus dans la même zone administra-

(3) Voyez à ce sujet M. Poulain, "Note en marge de la communication de M. Krotki", Séminaire de l'AIDELF, Calabre, 1986.

tive que le lieu de séjour ultérieur du nouveau-né. A l'occasion de l'enquête méthodologique du Mali, il nous a été possible de tester la fiabilité de cette question relative au lieu de naissance de l'individu en comparant les réponses données à l'occasion de deux passages séparés par une période d'une année. Les tableaux 1 et 2 fournissent les données chiffrées de cette comparaison.

Les discordances entre les lieux de naissance donnés aux deux passages représentent près de 15 % des cas, et cette situation se rencontre plus d'une fois sur quatre pour les hommes âgés de 50 ans et plus. Signalons en outre que, sur les 233 discordances rencontrées, 104 correspondaient à des lieux appartenant à des régions différentes, soit 45 %. Etant donné qu'en l'absence d'un individu, c'est le chef de ménage qui répond à sa place, on peut se demander quel est l'impact du statut de résidence des intéressés à chacun des deux passages. Le tableau 2 montre que 15 % des personnes interrogées personnellement à l'occasion des deux passages fournissent des lieux de naissance distincts. Si cette proportion est plus faible pour ceux qui n'ont été interrogés qu'une seule fois (12,3 %), elle croît par contre très fortement pour ceux qui n'ont pu être rencontrés directement à aucun des deux passages (22,7 %).

Tableau 1 : Question relative au lieu de naissance. Répartition des discordants par âge et sexe (Bamako, Banankoro, Mali, 1/10/82-1/10/83), 1er et 3e passages - Commune de résidence, effectif total : 1 584 personnes.

Groupes d'âges	Nombre de discordants		Population (*) concernée		%	
	H	F	H	F	H	F
10-19	36	24	264	249	13,6	9,6
20-29	26	25	197	193	13,2	13,0
30-39	13	28	128	133	10,2	21,1
40-49	14	15	83	93	16,9	16,1
50-59	11	5	55	54	20,0	9,3
60 +	19	17	59	76	32,2	22,4
Total	119	114	786	798	15,1	14,3

(*) Population enquêtée aussi bien au 1er qu'au 3e passage et classée dans les statuts de résidence RP (vus ou non vus) et RA.

Tableau 2 : Question relative au lieu de naissance. Répartition des discordants selon leur statut de résidence aux deux passages (Bamako, Banankoro, Mali, 1982-1983, 1er et 3e passages).

Statut de résidence 1er pass.	2e pass.	Nombre de discordants	Population concernée	%
RP vu	RP vu	133	884	15,0
RP non vu	RP vu	24	182	) 11,6
RP vu	RP nonvu	19	190	
RA	RP vu	7	36	) 13,8
RP vu	RA	20	160	
Autres cas		30	132	22,7
Total		233	1 584	14,7
Enquêté 2 fois		133	884	15,0
Enquêté 1 fois		70	568	12,3
Enquêté 0 fois		30	132	22,7

Détail important : Sur les 233 discordances, 104 correspondent à deux lieux appartenant à des régions différentes.

Si cette statistique largement disponible, aussi bien spatialement que temporellement, est d'exploitation simple, il n'en reste pas moins que son interprétation est malaisée car elle regroupe des migrations intervenant à tous les âges. De plus, elle ignore les migrations multiples et les aller-retour au lieu de naissance. Recommandée par les Nations unies dès les recensements des années soixante, cette approche de la mobilité spatiale est restée le premier choix proposé par les Nations unies, à l'occasion des recensements des années soixante-dix. On ne peut donc négliger ce type de mesure de la mobilité, principalement pour les comparaisons spatiales et temporelles, mais il convient de faire remarquer qu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une question spécifique à la mobilité spatiale de l'individu car avant tout le lieu de naissance sert à identifier un individu (c'est le lieu où est enregistré son acte de naissance).

4. LES QUESTIONS RÉTROSPECTIVES VISANT À IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES MIGRATIONS EFFECTUÉES PAR L'INDIVIDU DANS UN PASSÉ PLUS OU MOINS ÉTENDU

Dans le cas d'une enquête spécifique à l'étude de la mobilité spatiale ou, du moins, faisant une large part à l'analyse des migrations, on peut interroger les enquêtés sur leur cheminement migratoire. On peut cerner de la sorte l'ensemble des déplacements effectués par l'individu, soit depuis sa naissance, soit depuis un âge donné, depuis la fin de la scolarité ou encore uniquement au cours des *x* dernières années (5 années, en général). L'entreprise nous semble complexe dans le cadre des pays du Sahel. De fait, la fiabilité des renseignements collectés est affectée par les défaillances de mémoire ou les rationalisations *ex post* (4). En outre, des consignes restrictives qui ont leur part d'arbitraire peuvent être introduites : par exemple, on peut se limiter aux lieux habités par les individus pendant une durée minimale de 6 mois ou négliger la mobilité locale au sein d'une même unité administrative de base. Dans tous les cas, l'analyse risque d'être trop lourde et de déboucher généralement sur une sous-exploitation manifeste des informations collectées.

A l'occasion d'un recensement, il est impensable de demander l'énumération de toutes les migrations de l'individu, ou même celles des cinq dernières années seulement. Aussi peut-on ne s'intéresser qu'à *la dernière migration* de l'individu. Pour cela, il convient de préciser l'espace (*lieu de résidence antérieure*) et le temps (*durée de résidence*). Cette question relative à la *résidence antérieure* et à la *durée de séjour* a pu également être testée lors de l'enquête méthodologique du Mali. Pour ce faire, nous avons retenu les deux premiers passages espacés de 6 mois et exclu systématiquement les individus n'ayant pas donné de commune de résidence antérieure et pour lesquels la durée de séjour dans la commune correspond à leur âge. Parmi les autres, ont été également exclues les catégories suivantes : les visiteurs, les résidents absents de plus de 6 mois à l'un ou l'autre des deux passages et les résidents absents de moins de 6 mois à chacun des deux passages. De la sorte, on ne considère que les individus résidents entre les deux passages, avec la possibilité d'une situation d'absence de moins de 6 mois à l'un ou l'autre des deux passages.

---

(4) De telles défaillances de mémoire et rationalisations *ex post* sont également observées à l'occasion de l'enquête "3Bbis" menée conjointement par l'INED et l'Institut de démographie de Louvain (1988).

Tableau 3 - Question relative à la résidence antérieure. Répartition des discordants selon leur statut de résidence aux deux passages (Bamako, Banankoro, Mali, 1982-1983, 1er et 2e passages).

Statut de résidence 1er pass.	2e pass.	Nombre de discordants	Population concernée	%
RP vu	RP vu	119	437	27,2
RP non vu	RP vu	34	109	) 30,7
RP vu	RP non vu	25	83	
RA	RP vu	9	29	) 27,5
RP vu	RA	19	73	
Autres cas		43	88	48,9
Total		249	819	30,4
Enquêté 2 fois		119	437	27,2
Enquêté 1 fois		87	294	29,6
Enquêté 0 fois		43	88	48,9

Détail important : Sur les 249 discordances, 151 correspondent à deux lieux appartenant à des régions différentes.

Tableau 4 - Question relative à la résidence antérieure. Répartition des discordants par âge et sexe (Bamako, Banankoro, Mali, 1982-1983, 1er et 2e passages).

Groupes d'âges	Nombre de discordants		Population concernée		%	
	H	F	H	F	H	F
10-19	30	26	122	115	24,6	22,6
20-29	18	33	106	95	17,0	34,7
30-39	23	33	76	79	30,3	41,8
40-49	17	16	50	42	34,0	38,1
50-59	15	10	33	22	45,5	45,5
60 +	14	14	36	43	38,9	32,6
Total	117	132	423	396	27,7	33,3

Les chiffres du tableau 3 montrent que l'importance des discordances sur le lieu de résidence antérieure est en moyenne de 30 %, mais ce chiffre varie de 27,2 % lorsque l'individu a été enquêté personnellement aux deux passages à 29,6 % s'il ne l'a été qu'une seule fois et près de 50 % s'il n'a été vu à aucun des deux passages tout en étant considéré comme appartenant à la population concernée définie ci-dessus. L'examen plus approfondi des 249 couples de lieux de résidence antérieure discordants permet de constater que 60 % d'entre eux (151) appartiennent à des régions différentes. Par âge et sexe, au tableau 4, on observe que les erreurs sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes et que, pour ces derniers uniquement, la proportion augmente avec l'âge pour dépasser les 40 % pour les 50 ans et plus.

Un classement croisé des discordances sur le lieu de résidence antérieure et sur la durée de séjour permet de constater (tableau 5) qu'avec une fourchette de plus ou moins une année sur la durée, 350 réponses sont cohérentes, soit un peu plus de 40 %. 161 individus (soit près de 20 %) donnent à la fois des lieux et des durées différents, ce qui permet de penser qu'il y a eu au minimum omission d'une résidence antérieure à l'un des deux passages.

Tableau 5 : Répartition croisée des discordances en ce qui concerne la durée de séjour et le lieu de résidence antérieure (Bamako, Banakoro, Mali, 1982-1983, 1er et 2e passages).

	Différence entre durées de séjour déclarées					
	Même durée	0-1 an	1-2 ans	2-5 ans	5 ans et plus	Total
Mêmes résidences antérieures	210	140	48	62	110	570
Résidences antérieures différentes	36	52	25	21	115	249
Total	246	192	73	83	225	819

Cette question sur la *résidence antérieure* était le second choix proposé par les Nations unies à l'occasion des recensements des années soixante-dix. Néanmoins, puisque la période d'observation varie d'un individu à l'autre selon son âge et que la fiabilité de cette mesure présente de larges déficiences, le recours à ce type de mesure ne semble pas *a priori* le meilleur. Il a d'ailleurs été abandonné dans plusieurs états européens au profit de l'identification des migrants présentée ci-après.

5. LES QUESTIONS RELATIVES AU LIEU DE RÉSIDENCE DE L'INDIVIDU À UN MOMENT PRÉCIS DANS LE PASSÉ

Par opposition à l'approche précédente, qui s'intéresse à une ou plusieurs migrations effectuées par les individus, ce type de mesure se base sur l'individu lui-même, susceptible d'être classé comme *migrant* ou *non-migrant*. Sans entrer dans le détail de la comparaison entre ces différents types de mesures (5), rappelons toutefois qu'un migrant sur une période de référence (t_1, t_2) est défini comme l'individu recensé en t_2 et ayant déclaré résider dans un autre lieu en t_1. Dans le cas où ces deux lieux sont les mêmes, il est qualifié de non-migrant. Il s'agit d'une approche simple et élégante qui, même si elle ne saisit pas la migration en tant que telle, rend par contre possible des comparaisons internationales et permet l'établissement de perspectives de population en faisant intervenir la mobilité spatiale. Néanmoins, les défaillances de mémoire et la rationalisation des faits *a posteriori* perturbent quelque peu cette mesure, et plus particulièrement si le temps initial t_1 n'est pas significatif ou que la période de référence est longue. A l'inverse, si cette période est courte, la proportion de migrants risque d'être faible.

Dans l'enquête méthodologique du Mali, deux possibilités nous sont données afin de tester la fiabilité des réponses à ce type de question. La première consiste à comparer la réponse à la question "où résidiez-vous il y a 6 mois ?" avec la situation de résidence observée pour l'individu au passage précédent. La seconde confronte entre elles les réponses à ce type de question et plus particulièrement, d'une part, la résidence 6 mois avant le 2e passage et 1 an avant le 3e passage, et, d'autre part, la résidence 5 ans avant deux passages successifs. En comparant, à l'aide du tableau 6, les réponses à la question sur la résidence 6 mois avant le second passage avec le statut de résidence au 1er passage, on observe que 1481 individus étaient enregistrés comme "résident présent" au premier passage et

(5) Michel Poulain, "La migration : concept et méthodes de mesure", migrations internes. Collecte des données et méthodes d'analyse, Chaire Quetelet '83, Institut de démographie UCL, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984, p. 7-38.

ont effectivement déclaré se trouver dans la même résidence 6 mois avant le second passage, c'est-à-dire à la même date. De même, 16 personnes dénombrées comme "résident absent" au premier passage et ayant réintégré le ménage depuis, ont déclaré au second qu'elles résidaient dans un autre lieu à l'époque du 1er passage. Enfin 19 personnes non dénombrées au premier passage ont déclaré de même au second passage. Ceci nous donnerait 35 migrants pour 1481 non-migrants sur la période de 6 mois. Mais il faut observer, par ailleurs, que 27 personnes dénombrées comme "résident présent" qui ont été vues au premier passage ont déclaré au second se trouver ailleurs à l'époque du premier passage. Sous un autre angle, 51 personnes enregistrées comme "résident absent" au 1er passage déclarent au second qu'elles étaient présentes à l'époque du premier passage. Enfin, 164 personnes font de même alors qu'elles ne sont pas reprises parmi les résidents au premier passage. Pour ces deux derniers groupes d'individus, la confrontation de ces deux types d'informations laisse apparaître des incohérences mettant en cause la fiabilité de l'une ou l'autre des approches, voire même des deux.

Tableau 6 : Confrontation entre le statut de résidence au 1er passage et la déclaration, au 2e passage, du lieu de résidence 6 mois auparavant, c'est-à-dire à l'époque du 1er passage (Bamako, Banankoro, Mali, 1982-1983, population âgée de plus de 10 ans au 1er passage).

Résidence 6 mois auparav., déclarée au 2e passage	Statut de résidence au 1er passage			
	Résident Présent	Résident Absent	Visiteurs et non dénombrés au 1er passage	Total
Même lieu (non-migrant)	1 481	51	164	1 696
Autre lieu (migrant)	27	16	19	62
Inconnu	42	9	1	52
Total	1 550	76	184	1 810

De fait, la question sur la résidence 6 mois auparavant peut donner lieu à une réponse incorrecte, mais on doit aussi tenir compte du fait que sont identifiés comme "résident absent" ceux qui n'ont pas passé la dernière nuit dans le ménage. Si ce délogement est

exceptionnel, il est fort probable qu'il soit complètement ignoré 6 mois après. D'un autre côté, pour les 164 personnes non enquêtées au premier passage, on peut évidemment supposer qu'elles aient mal répondu à la question rétrospective au second passage, mais il peut également y avoir eu des personnes omises dans le ménage lors du premier passage. Dans ce cas, c'est l'exhaustivité du dénombrement des différents membres du ménage qui est mise en cause, et non la réponse à la question rétrospective du second passage.

Le tableau 7 permet de comparer les lieux de résidence 6 mois avant le deuxième passage et 1 an avant le troisième, donc au même moment. Il s'agit, par conséquent, de personnes enquêtées à la fois aux 2e et 3e passages. Il n'est pas question de déterminer un niveau de mobilité, mais bien de confronter les réponses données à partir d'une population s'y prêtant correctement. Aux 1 601 non-migrants et 12 migrants viennent s'ajouter 44 personnes se déclarant migrant au 2e passage mais ayant, semble-t-il, omis de le signaler au 3e. Par contre, 23 personnes qui étaient classées comme non-migrants à l'occasion du second passage, sont migrants au 3e (cette divergence ne pouvant nullement être imputée à la mobilité éventuelle de l'individu entre les 2e et 3e passages).

En comparant les "lieux de résidence il y a 5 ans" donnés à l'occasion de deux passages successifs, on ne compare évidemment pas la résidence à la même époque. Toutefois, ils ne pourront être différents que dans la mesure où il y aura eu migration au cours du semestre débutant 5 ans avant le premier des deux passages. Si l'on s'intéresse à la mobilité totale sur 5 années, et en considérant que le temps prend souvent une définition floue, nous pourrons, à l'aide du tableau 8, mettre en évidence la fiabilité de ce type de question.

Rappelons qu'il ne convient pas de s'intéresser au niveau de la mobilité, qui, bien qu'il soit largement supérieur à celui observé sur une période de 6 mois, sous-estime la réalité, puisque l'obligation d'avoir été enquêté aux 2e et 3e passages réduit l'effectif des migrants susceptibles d'être comptés. Pour interpréter les chiffres des tableaux 7 et 8, nous pourrons affirmer que le nombre de migrants sur la période de 6 mois est compris entre 12 et 79, avec très probablement une situation réelle, pour la population concernée, plus proche de 79 que de 12, puisque les cas d'oubli sont vraisemblablement plus fréquents. Sur une période de 5 années, l'intervalle similaire va de 106 à 212, avec une situation réelle plus proche de 200. On mesure ainsi toute l'incertitude liée à ce type de question rétrospective, la marge d'erreur relative étant plus faible lorsque la proportion de migrants est plus forte et que la période considérée est plus longue.

Tableau 7 : Répartition croisée des déclarations des individus enquêtés aux 2e et 3e passages quant à leurs lieux de résidence 6 mois avant le 2e passage et 1 an avant le 3e passage, soit au même moment (1.10.82) (Bamako, Banankoro, Mali, 1982-1983, population âgée de 10 ans et plus à l'époque du 1er passage).

Résidence 6 mois avant le 2e passage	Résidence 1 an avant le 3e passage			
	Même lieu (non-migrant)	Autre lieu (migrant)	Inconnu	Total
Même lieu (non-migrant)	1 601	23	31	1 655
Autre lieu (migrant)	44	12	2	58
Inconnu	25	4	3	32
Total	1 670	39	36	1 745

Tableau 8 : Comparaison des résidences 5 ans avant les 2e et 3e passages (Bamako, Banankoro, Mali, 1982-1983, population âgée de 10 ans et plus à l'époque du 1er passage et enquêtée aux 2e et 3e passages).

Résidence 5 ans avant le 2e passage	Résidence 5 ans avant le 3e passage			
	Même lieu (non-migrant)	Ailleurs (migrant)	Inconnu	Total
Même lieu (non-migrant)	1 470	44	21	1 535
Autre lieu (migrant)	62	106	12	180
Inconnu	23	4	3	30
Total	1 555	154	36	1 745

En considérant globalement les individus ayant fourni des réponses incohérentes dans les deux dernières approches (67 personnes du tableau 7 et 106 du tableau 8), on y retrouve 60 %

d'hommes et 70 % de moins de 30 ans ; par ailleurs, dans 80 % des cas, la personne concernée n'a pas répondu personnellement à l'enquêteur à l'un ou l'autre des 2 passages (35 %) ou aux deux (45 %). Ce dernier élément pourrait néanmoins nous amener à considérer ce type de question comme assez fiable pour autant que ce soit l'individu lui-même qui réponde à l'enquête. Mais il convient toutefois de constater que la cohérence des réponses à des passages différents n'est nullement le gage de fiabilité, puisque les réponses peuvent être à la fois cohérentes et erronées. Seule la confrontation avec une source alternative d'informations, tel le statut de résidence constaté à un passage antérieur, pourrait assurer cette fiabilité pour autant que le dénombrement soit exhaustif aussi bien au niveau des ménages qu'au sein de ceux-ci.

La mesure indirecte du niveau de mobilité spatiale d'une population à partir d'une question relative au lieu de résidence de l'individu à un moment précis dans le passé tend à s'uniformiser dans la plupart des pays occidentaux, et principalement dans ceux qui ne disposent pas de registres de population. Dans ces cas, les périodes de référence sont le plus souvent de 1 à 5 années, ou encore la période intercensitaire, comme c'est le cas en France. Elle a été recommandée aux pays africains à l'occasion des récents recensements. Dans plusieurs cas, c'est un événement historique important qui servait de référence, tels l'indépendance ou un coup d'Etat. Bien que cela facilite le travail de la mémoire, on risque de biaiser largement le résultat en surestimant, par exemple, le nombre d'immigrants internationaux si d'aucuns avaient avantage à attester leur présence à l'étranger à cette date. Néanmoins, bien que les tests de fiabilité doivent se poursuivre, cette méthode de mesure semble adéquate pour appréhender la mobilité spatiale lorsque le cheminement migratoire est généralement simple.

6. LES QUESTIONS RELATIVES AU LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE DES PARENTS, FRÈRES ET SŒURS OU ENFANTS DES ENQUÊTÉS À L'ÉPOQUE DE L'ENQUÊTE

Ce dernier type de mesure est neuf, il a été mis sur pied par le groupe de travail de l'UIESP sur les migrations internationales, sous la direction de J.L. Somoza (6). L'objectif essentiel en est la mesure de l'émigration internationale. L'émigration est un phénomène qui ne peut être saisi par une enquête à passage unique. C'est généralement le croisement de toutes les migrations internes d'un pays qui permet une mesure de l'émigration interne. Mais, au niveau international, la

(6) Voyez notamment les deux publications suivantes publiées par l'UIESP : IUSSP Paper n° 18, 1981 et IUSSP Newsletter n° 20, 1984.

chose est difficilement réalisable, même dans un cas simple comme celui des pays du Conseil de l'Europe (7).

L'originalité de la méthode consiste donc en une question sur le lieu de résidence de la famille proche (parents, enfants, frères et sœurs) à l'époque même de l'enquête. Les premiers tests réalisés notamment aux Barbades montrent que, dans la plupart des cas, cette résidence est connue. Toutefois, si ces questions paraissent simples, elles ne fournissent pas automatiquement le niveau de l'émigration. Plusieurs détours méthodologiques et hypothèses adéquates sont nécessaires avant d'aboutir sur la proportion ou le nombre d'émigrés par tranche d'âge.

Si la collecte des données peut s'avérer simple et probablement très satisfaisante quant à sa fiabilité, l'analyse fait apparaître deux problèmes méthodologiques :

a) Il s'agit tout d'abord de celui posé par les émigrants dont les parents (si on demande la résidence des enfants) ou les frères et sœurs (si on s'intéresse aux frères et sœurs) ne peuvent pas attester l'émigration. Ce sera le cas s'il y a mortalité ou également émigration. En outre, pour les frères et sœurs, la probabilité qu'a un individu d'être signalé comme émigrant est directement proportionnelle au nombre de frères et sœurs restés en place.

b) Par ailleurs, après avoir estimé le nombre d'émigrants en fonction de l'âge des répondants (parents ou frères et sœurs), il conviendra de restituer la structure par âge de ces émigrants en ayant recours à des schémas types de fécondité et de mortalité.

Des solutions à ces deux problèmes ont été proposées (8) de telle sorte que, sous sa forme la plus simple, la méthode paraît élégante. Néanmoins, bien qu'il s'agisse de la seule qui puisse permettre d'estimer l'émigration internationale, l'importance de l'analyse et l'impact prépondérant des hypothèses retenues au cours de celle-ci limitent quelque peu la confiance que l'on peut attribuer aux résultats obtenus. Dans le cadre d'une approche de la mobilité interne à un pays, on pourrait recourir à cette méthode, et plus particulièrement dans la partie de l'enquête ou du recensement où toute femme de plus de 15 ans fait état de tous ses enfants, qu'ils soient en vie ou non. On pourrait s'enquérir, en outre, du lieu de résidence de ces enfants, qu'il soit interne au pays ou non. Mais, dans ce cas, tout

(7) Voyez à ce sujet Michel Poulain et Christine Wattelar, "Les migrations intra-européennes. A la recherche d'un fil d'ariane", *Espace, Population, Sociétés*, 1983, II, p. 11-26.

(8) Basia Zaba, *Mesure de l'émigration à l'aide de techniques indirectes*, Ordina Editions, Liège, 1988, 182 p.

comme précédemment, nous n'aurons aucune information sur l'époque de l'émigration, excepté si l'on effectue une comparaison entre les résultats obtenus à deux recensements ou enquêtes successifs. On s'en rend compte, les approches de terrain et des investigations méthodologiques supplémentaires sont encore utiles pour cette orientation qui constitue un réel espoir pour l'estimation de l'émigration, aussi bien interne qu'internationale.

CONCLUSIONS

A l'issue de cet aperçu des méthodes de mesure de la migration interne, aperçu au cours duquel nous avons attiré l'attention sur la fiabilité de chaque type de mesure, plusieurs constats s'imposent sur la base de l'expérience ouest-africaine.

Tout d'abord, dans l'ensemble, le niveau de fiabilité de ces mesures est faible. Faut-il en conclure que toute mesure de la mobilité spatiale est utopique ? Certes non, mais il convient tout d'abord de mettre tout en œuvre, lors des enquêtes ou recensements, pour accentuer cette fiabilité, en précisant les questions, en associant certains événements de telle façon que la datation de ceux-ci soit améliorée ou, également, en s'assurant que les intéressés répondent personnellement aux questions posées. Par ailleurs, lorsque les résultats d'une enquête ou d'un recensement sont donnés à propos de la mobilité spatiale sans indication de fiabilité, il convient, dans la plupart des cas, de ne pas leur attribuer une précision qui serait illusoire. C'est dans cet esprit de prudence que devraient être interprétés les résultats, plus encore s'il s'agit de données sur la migration nette. Les techniques d'analyse, enfin, devront prendre en compte cette fiabilité relative des données.

Afin de proposer un choix parmi les méthodes indirectes proposées, trois critères devraient être pris en considération. Tout d'abord, la simplicité de la question : une question simple sera vraisemblablement plus compréhensible, ce qui accroîtra la fiabilité des réponses et, fait non négligeable, ce sera un argument pour l'insérer plus facilement au sein d'un questionnaire de recensement. Vient ensuite la fiabilité dont nous avons largement parlé. Enfin, il faut prendre en compte la lourdeur éventuelle de la méthode d'analyse et le type de résultats finalement disponibles. Sous un angle, une mesure analytiquement intéressante qui s'avérait en pratique peu fiable devrait être délaissée au profit d'une méthode moins performante au point de vue analytique qui se baserait sur des données plus fiables.